

L'Union des Industries Textiles se félicite des premiers pas franchis par les pouvoirs publics français sur les impacts liés à l'Ultra fast fashion, mais regrette que la loi votée jeudi 14 mars à l'Assemblée Nationale ne couvre qu'un champ réduit des enjeux environnementaux auxquels ses industriels sont confrontés.

Si tout le monde peut se réjouir de la prise de conscience des pouvoirs publics français sur la nocivité de l'ultra fast fashion, l'industrie textile, quant à elle, continue à souligner les mêmes failles dans la loi, qui nécessitent une véritable vigilance. En effet, **Olivier Ducatillon, son Président, exprime sa crainte « de voir cette loi ne pas toucher sa cible initiale, en raison de la définition très floue de l'Ultra Fast Fashion. Je redoute également les effets de bord sur des enseignes françaises largement engagées dans une démarche plus vertueuse ».**

L'UIT s'interroge de même sur l'efficacité d'une éco-modulation sans contrôle ni moyens coercitifs dans son application. Si l'amendement proposé prévoit bien un cadrage du dispositif, il ne traite pas des moyens humains supplémentaires pour l'assurer.

Persuadée qu'un tel sujet doit être traité également par l'Union Européenne, l'UIT entend bien faire des propositions aux candidats aux prochaines élections du parlement, dont celles-ci :

- une politique énergétique européenne claire redonnant aux industriels la compétitivité dont ils ont besoin grâce à une énergie décarbonée et peu chère;
- des clauses/mesures miroirs qui permettraient d'imposer aux concurrents étrangers les mêmes contraintes auxquelles ils sont soumis, tels que le respect de REACH par exemple,
- des moyens supplémentaires de contrôle en temps/homme pour toutes les marchandises venant des pays tiers
- la prise en compte de critères sociaux dans l'affichage environnemental qui mettraient en évidence et en valeur notre système social très protecteur et coûteux ;
- des droits de douane sur les petits paquets avec un abaissement du seuil de 150€ permettant de taxer ces millions de produits qui entrent sur notre territoire aujourd'hui ;
- interdire et sanctionner les comportements abusifs des plateformes numériques qui nuisent à la concurrence, conformément au DMA (Digital Markets Act)

Ces élections européennes seront l'occasion pour les industriels français et européens de faire entendre leurs voix dans l'intérêt général : retrouver une souveraineté industrielle nationale et européenne, atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux voulus par nos dirigeants. C'est la raison pour laquelle Olivier Ducatillon annonce que l'UIT (tout comme Euratex) soutient « [la déclaration d'Anvers](#) pour un accord industriel européen qui complète le green deal » et invite tous les chefs d'entreprise du textile français à s'en emparer.

A propos de l'Union des Industries Textiles (UIT) :

L'Union des Industries Textiles représente les 2 200 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement...). Elles emploient 63 000 salariés et ont réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros dans des domaines d'application pointus : la mode et le luxe, la maison, et dans les marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...). L'UIT fédère 23 syndicats textiles régionaux ou de branche.

Plus d'informations sur : www.textile.fr

Chiffres clés de l'industrie textile



(*) estimations

Contact Presse

Heda Inderbaeva

Agence FLAG

74 rue de la Fédération - 75015 Paris

01 58 60 24 24 - 06 84 41 76 49